

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2017**

Sous la présidence de Monsieur DEMANSE Jacques, Maire

Étaient présents : Madame DELAFONTAINE C. M. CHERUEL P, Adjoints

**Mesdames : ASTIER C, BEYNET E, BOUCHE M, PEROT M, SAINSON A,
Messieurs BENOIT M, BESSON S, MIALHE A, RIEU P, B. RICHARD, VALLAT M,
Conseillers Municipaux.**

**Procurations : H. DENIS à M. BOUCHE - R. AGRET à C. DELAFONTAINE -
D. GAUTHIER à E. BEYNET - C MARTIN à J. DEMANSE,**

Absent : REBIERE P.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHE Martine

Après avoir déclaré la séance du Conseil Municipal ouverte, M. le Maire demande si le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre fait l'objet de remarque. Aucune n'est présentée. Il est passé à l'ordre du jour.

ASSURANCES

Marché Flotte Automobiles de Sauveterre et du CCAS

M. le Maire donne la parole à Madame Nathalie JASSE – Cabinet ACE CONSULTANTS - qui s'est déplacée pour commenter les offres réceptionnées.

Il est proposé de Renouveler le contrat qui a été résilié avant le terme par l'assureur (La Parisienne) au 31.12.17 à minuit en raison d'un sinistre corporel.

Deux cabinets d'assurances ont répondu à la consultation, la SMACL et GEFION BRETEUIL.

Madame JASSE commente le rapport d'analyse des offres qu'elle a établi.

Il ressort que les offres ont été comparées en fonction de critères, à savoir le prix 40 % - la valeur technique 60 %

Il est détaillé ci-après la synthèse PRIX/VALEUR TECHNIQUE

	SMACL	GEFION BRETEUIL
Note pondérée Prix sur 20	20	18.03
Note pondérée Valeur technique sur 30	30	29.10
Note sur 50	50	47.13
Classement	1	2

La solution de base pour la SMACL s'élève à 3977.54 € et pour GEFION BRETEUIL 4596.49 €

Matériel transporté 147.50 €/smacl – inclus dans l'offre pour GEFION B.

Mission 379.13 € pour SMACL et 400 € pour GEFION B.

Au total cela donne 4504.17 € pour la SMACL et 4996.49 € pour GEFION B.

Il est proposé de retenir l'offre de la SMACL.

Après avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité d'accepter l'offre de la SMACL.

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE Article 7 de la convention Assurances

Proposition d'avenant de la mise à disposition et de la gestion du Pôle Culturel J. Ferrat.
Cette convention date du 4 janvier 2017 entre la Collectivité de Sauveterre représentée par son maire, M. Jacques DEMANSE et 'l'Office Municipal de la Culture et du Patrimoine, représenté par sa présidente Marie Pierre VASELLI.

Il est proposé d'ajouter un article 7 : Assurances

d. Les polices et contrats devront comporter une clause de renonciation à recours réciproque : l'association et ses assureurs envers la collectivité et réciproquement la collectivité et ses assureurs envers l'association OMCP (Office Municipal de la Culture et du Patrimoine)

Après avoir délibéré cette clause est votée à la majorité – Abstention de M. RIEU.

BUDGET

Il est proposé de prendre une décision modificative N°8

D'une part, en Investissement, pour augmenter les crédits de l'Opération 1048. En effet, le 1^{er} acompte de la mission de la maîtrise d'œuvre et le paiement des frais d'annonce dans le BOAMP engendrent un dépassement de crédits qu'il convient de régulariser. Pour cela il sera prélevé sur l'opération 1002 compte 21571 6910.00 € qui seront transférés au compte 2112 – OP 1048.

M. le Percepteur nous rappelle que le Préfet a établi un arrêté le 6.06.2017 par lequel il nous informait d'un trop perçu au titre des versements de la dotation forfaitaire des communes pour 2017 de 13 544 €.

Nous sommes dans l'obligation de reverser cette somme et en conséquence, de prévoir les crédits nécessaires au budget de fonctionnement.

De ce fait, il sera transféré 10 000 € du compte 61522 1 et 3544 € du compte 61523 1 afin de verser La somme réclamée au compte 7419.

Accord est donné à l'unanimité pour exécuter ces écritures.

TRAVAUX

Aménagement Sécuritaire Parking Lotissement Jean Giono

Il est proposé de délibérer afin de demander une subvention au titre de la DETR 2018 - à hauteur de 40 % du montant des travaux -, afin de réaliser cet aménagement sécuritaire qui devrait être réalisé courant 2018.

Accord à l'unanimité du Conseil.

INTERCOMMUNALITE

Il est proposé de délibérer afin d'accepter l'adhésion de la commune de Montfaucon au Syndicat Intercommunal du Lycée J. Vilar à Villeneuve-lès-Avignon. En effet, cette dernière a délibéré le 23 Mai 2017 en manifestant son souhait de réintégrer ce syndicat.

Il est donc demandé, d'adopter aujourd'hui :

- L'adhésion de la commune de Montfaucon au syndicat du Lycée J Vilar
- La modification dans ce sens des statuts.

Après avoir délibéré, accord est donné à l'unanimité.

L'ordre du jour est terminé et la séance est levée.